



## **Communiqué de presse**

Les Chefs de missions de l'Union européenne au Burundi et les Représentants du Gouvernement du Burundi ont tenu le 5 mars 2015 une réunion de dialogue politique en conformité avec l'article 8 de l'Accord de Cotonou.

Après celles tenues les 17 octobre, 9 décembre et 23 janvier derniers, cette réunion, qui s'inscrit dans le cadre de l'intensification du dialogue politique entre les deux parties, a porté sur la préparation des élections de 2015 et sur l'environnement politique et sécuritaire.

Concernant les élections, les Chefs de missions de l'Union européenne ont rappelé la nécessité de poursuivre dans la voie de l'ouverture et du dialogue avec l'ensemble des parties prenantes au processus électoral, en particulier telle qu'elle a été initiée lors de la réunion d'évaluation de l'enrôlement du 22 décembre et de l'atelier des 29 et 30 janvier. Ils ont appelé chacune des parties prenantes à faire preuve de leur sens des responsabilités, en particulier dans la mise en œuvre des mesures correctives qui ont été agréées. Tout en se félicitant du travail accompli par le Centre de Traitement des Données au cours des dernières semaines, ils ont rappelé l'importance d'une politique transparente de communication et d'information pour accompagner le processus. Les Chefs de missions de l'Union européenne ont exprimé leur satisfaction pour l'accueil qui a été réservé à la récente mission électorale exploratoire européenne, tant de la part des autorités que de l'ensemble des parties prenantes au processus électoral, la CENI et ses démembrés, les partis et acteurs politiques, les organisations de la société civile et les médias. Dans la perspective de l'éventuel déploiement d'une mission d'observation, ils ont rappelé l'importance d'une compétition électorale inclusive et transparente, ouverte de manière équitable à tous les partis et acteurs politiques, garantissant l'éligibilité de tous, et ont exprimé leurs préoccupations face aux restrictions imposées à certains d'entre eux.

Concernant l'environnement politique et sécuritaire, et en particulier les effets de l'éventuelle annonce d'une nouvelle candidature du Président de la République, les Chefs de missions de l'Union européenne ont rappelé les progrès importants accomplis par le Burundi depuis l'Accord d'Arusha qui ont permis, avec le soutien des partenaires, de mettre le Burundi sur le chemin du développement, de la stabilité et de la démocratie. Ils ont souligné l'importance de poursuivre les efforts pour réduire les tensions et mentionné les nombreuses voix qui demandent de se conformer étroitement à l'Accord d'Arusha, spécialement en rapport à la limitation des mandats présidentiels. Les chefs de missions de l'Union Européenne ont encouragé les autorités à ne pas ignorer ces voix et à trouver rapidement une solution qui soit acceptée par toutes les parties concernées afin de réduire la tension et prévenir une détérioration de la situation sécuritaire.

Concernant les affaires judiciaires, les Chefs de missions de l'Union européenne ont exprimé leur déception devant l'absence d'évolution positive dans l'affaire des militants du parti MSD, et réitéré leurs préoccupations quant à l'impact politique de certaines condamnations dont celles de MM. Frédéric Bamvuginyumvira et Léonce Ngendakumana. A propos de l'affaire du Directeur de la radio RPA, ils se sont félicités de la remise en liberté de ce dernier, mais ont rappelé que l'affaire reste en l'état sur le fond. Ils ont exprimé leur souhait que cette affaire soit traitée dans le strict respect de la légalité, en particulier des principes constitutionnels de liberté d'expression et d'opinion, et que les enquêtes sur l'assassinat des religieuses italiennes soient menées conformément à la loi et en prenant en compte tous les éléments disponibles.

Concernant les évènements violents qui se sont produits dans la province de Cibitoke et les allégations d'exécutions sommaires, ils ont pris bonne note de la mise en place d'une commission d'enquête et réitéré leur souhait de voir cette enquête menée dans la plus grande transparence et le respect des règles de l'Etat de droit, afin que toute la lumière soit faite tant sur l'identité des commanditaires que sur le comportement des forces de sécurité.

Le Gouvernement du Burundi a de nouveau exprimé son ferme engagement à tout mettre en œuvre pour que les élections de 2015 soient démocratiques, libres, apaisées, inclusives et transparentes. Les différents ateliers d'échanges sur les modalités pratiques de mener à bien le processus électoral, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, en sont une preuve évidente.

A cet égard, le Gouvernement du Burundi a informé ses partenaires de l'Union Européenne que la saisie des données de l'enrôlement a débuté le 2 février 2015. En prenant en compte l'étape des corrections, de dé-doublonnage et d'impression, la date projetée pour disponibiliser la liste provisoire est le 10 mars 2015. Il est ainsi prévu que la liste sera affichée pour consultation du 12 au 16 mars 2015. La phase d'enrôlement pour les citoyens qui n'ont pas pu le faire s'étendra sur trois jours du 17 au 19 mars 2015. Toutes les parties prenantes qui en expriment le désir, y compris les équipes d'observateurs mixtes en constitution, pourront suivre le déroulement de cette phase.

Le Gouvernement du Burundi a attiré l'attention des partenaires de l'Union Européenne sur la législation en vigueur sur la procédure de présentation des candidatures aux élections présidentielles. Il les a par ailleurs invités à lire l'Accord d'Arusha en le rapprochant des textes législatifs pertinents existants. En principe, la Constitution votée par référendum a priorité sur l'Accord d'Arusha. S'agissant des risques éventuels soulevés, le Gouvernement du Burundi a rassuré qu'il est de son devoir de mesurer l'ampleur des risques pour chaque situation et qu'il les gère de manière responsable et souveraine.

En matière judiciaire, le Gouvernement du Burundi a informé ses partenaires de l'Union Européenne qu'il existe, au Burundi comme ailleurs, beaucoup de mécanismes permettant d'avoir un procès équitable. Pour les cas précis faisant l'objet du présent dialogue, il est important de faire confiance à la justice et de laisser les enquêtes et les procès se dérouler dans la sérénité. Il est également primordial de respecter l'indépendance de la magistrature. Sur la question d'impact politique de certains procès, le Code électoral a prévu des dispositions sur les causes d'éligibilité et de non éligibilité. Tout prévenu reste éligible aussi longtemps que la condamnation n'est pas prononcée.

Revenant sur les événements de Cibitoke, le Gouvernement du Burundi a informé que la Commission d'enquête est sur pied de travail et doit déposer son rapport en principe à la mi-mars 2015. Il a appelé les partenaires de l'Union Européenne à lui accorder crédit et confiance.

Les deux parties ont enfin convenu de poursuivre leurs échanges sur toutes les questions abordées, dans la perspective de recherche de solutions propres à garantir un environnement serein à l'approche des échéances électorales, et de tenir une nouvelle réunion de dialogue dans un mois.

Ont participé :

Pour le Gouvernement du Burundi :

- S.E. le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
- S.E. le Ministre de l'Intérieur
- La Vice-Présidente de la CENI
- Le Secrétaire Permanent du Ministère de la Justice
- Le Conseiller principal à la Présidence chargé de la communication
- Le Conseiller principal chargé des questions politiques et diplomatiques à la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence

Pour l'Union européenne:

- S.E.M. l'Ambassadeur de l'Union européenne
- S.E.M. l'Ambassadeur d'Allemagne
- S.E.M. l'Ambassadeur de Belgique
- S.E.M. l'Ambassadeur de France
- S.E.M. l'Ambassadeur des Pays-Bas

5 mars 2015